

JUDICIAIRES ET LÉGALES

d'un chèque de banque de 30 000 euros.
Visite unique prévue le mardi 20 mars 2018 de 10 h 00 à 12 h 00 par la SCP **CHARRIOT-MORFISSE**, huissiers de justice à Saumur (49).
 Le cahier des conditions de vente (et pièces annexes) peut être consulté au tribunal de grande instance de Saumur, greffe du juge de l'exécution.
 Pour tous autres renseignements, s'adresser à la **SELARL LEXCAP**, avocat, tél. 02 41 25 32 68.

Me Patrick BARRET
Selarl cabinet Patrick BARRET & Associés
 Avocats à ANGERS (49), 9, rue Louis-Gain
 Tél. 02 41 88 58 37

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur
Le lundi 9 avril 2018 à 10 h 00
 À l'audience du juge de l'exécution du tribunal de grande instance d'Angers, palais de justice, place du Maréchal-Leclerc.
 Désignation :

Commune de **L'ORÉE-D'ANJOU** (49270)
 (anciennement commune de SAINT-SAUVEUR-DE-LANDEMENT)
 La Tadevinière
1°) UNE MAISON À USAGE D'HABITATION MITOYENNE
 Comprenant :
 - au rez-de-chaussée : une pièce de vie avec cheminée, une pièce côté jardin, une salle de douche/lingerie attenante, une pièce noir, débarras, une chambre côté cour, WC, une cuisine côté jardin, chaufferie,
 - à l'étage : un palier, cinq petites pièces à usage d'espace nuit, une salle de bains avec double vasque et WC,
 - jardin comprenant une construction sommaire en pierres et couverture de type fibre.
 Le tout cadastré :
 - section B n° 2645 "La Tadevinière" pour une contenance de 05 a 79 ca,
 - section B n° 2646 "La Tadevinière" pour une contenance de 03 a 84 ca,
 - section B n° 2647 "La Tadevinière" pour une contenance de 06 a 12 ca.
 Soit une contenance totale de 15 a 75 ca.

2°) UN DOUZIÈME (1/12e) DES ISSUES
 Cadastéré section B n° 2634 "La Tadevinière" pour une contenance de 11 a 78 ca.
Mise à prix : 58 000 euros (cinquante-huit mille euros)
 Une visite est prévue sur place le lundi 19 mars 2018 de 14 h 00 à 16 h 00 en présence de la SCP Coeurjoly-Bedon-Cadière, huissiers de justice associés à Les Ponts-de-Cé (49).
 Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avocat exerçant devant le tribunal de grande instance d'Angers avec dépôt d'une caution bancaire ou d'un chèque de banque de 5 800 euros.
 Enchères : 1 000 euros.
 Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de grande instance d'Angers ou à la Selarl Cabinet Patrick Barret & Associés où est déposé le cahier des charges de la vente et des conditions de la vente.

Me Patrick BARRET
Selarl Cabinet Patrick BARRET & Associés
 Avocats à ANGERS (49), 9, rue Louis-Gain
 Tél. 02 41 88 58 37

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur
Le lundi 9 avril 2018 à 10 h 00
 À l'audience du juge de l'exécution du tribunal de grande instance d'Angers palais de justice, place du Maréchal-Leclerc.
 Désignation :

Commune d'ANGERS (49000)
 70, boulevard Eugène-Chaumin
 Un Immeuble, cadastré section DO n° 416-418, 70, boulevard Eugène-Chaumin - Lot n° 107 et les 13 753/1 000 000es des parties communes générales :
UN APPARTEMENT
 Au 5e étage du bâtiment B1, porte 107 comprenant :
 - une pièce de vie avec coin cuisine et petit placard,
 - une chambre avec loggia,
 - une salle de bain avec WC.
 Lot n° 155 et les 1 700/1 000 000es des parties communes générales :
UNE PLACE DE STATIONNEMENT EN SOUS-SOL
 Accessible par l'ascenseur, et portant le numéro 155.
 Lot n° 41 et les 165/1 000 000es des parties communes générales :
UNE CAVE EN SOUS-SOL
 Bâtiment B1, accessible par l'ascenseur.

Mise à prix : 13 000 euros (treize mille euros)
 Une visite est prévue sur place le jeudi 22 mars 2018 de 14 h 00 à 18 h 00 en présence de la SCP Coeurjoly-Bedon-Cadière, huissiers de justice associés à Les Ponts-de-Cé (49).
 Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avocat exerçant devant le tribunal de grande instance d'Angers avec dépôt d'une caution bancaire ou d'un chèque de banque de 3 000 euros.
 Enchères : 1 000 euros.
 Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du tribunal de grande instance d'Angers ou à la Selarl Cabinet Patrick Barret & Associés où est déposé le cahier des charges de la vente et des conditions de la vente.

angers loire métropole

communauté d'agglomération

Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUI)
 Modification n° 1

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur le territoire d'Angers Loire Métropole du lundi 26 février 2018 au mercredi 28 mars 2018 inclus. D'une durée de 31 jours consécutifs, cette enquête portera sur l'objet mentionné ci-après (extrait de l'arrêté de M. le Président d'Angers Loire Métropole du 29 janvier 2018). Le président du tribunal administratif de Nantes a désigné, pour cet objet d'enquête, un commissaire enquêteur par décision du 7 décembre 2017 :
 - Jean-Claude Morinière, chargé de mission retraité auprès de la Chambre d'Agriculture (ingénieur en techniques agricoles).
 L'enquête publique a pour objet :
 - d'ajuster, dans le respect du parti d'aménagement retenu dans le PLUI en vigueur, certaines règles afin d'améliorer leur compréhension par le public et de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme,
 - de faire évoluer à la marge le règlement graphique ou les orientations d'aménagements et de programmation pour permettre la réalisation de nouveaux projets ou faciliter la poursuite de projets en cours, dans le cadre des politiques publiques afférentes notamment à l'accueil des gens du voyage, au développement économique et au développement des jardins familiaux,
 - de corriger des erreurs matérielles,
 - de supprimer des emplacements réservés devenus sans objet.

Ce projet a été dispensé d'évaluation environnementale par décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement en date du 22 janvier 2018. Un dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sera inséré dans les dossiers d'enquête et consultable dans toutes les communes de la communauté urbaine couvertes par le PLUI, ainsi qu'au siège d'Angers Loire Métropole.
 Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés au siège d'Angers Loire Métropole, Direction aménagement et développement des territoires, 3e étage, 83, rue du Mail à Angers, pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance et obtenir les informations nécessaires, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 30 et consigner éventuellement, ses observations sur le registre d'enquête. Toute correspondance relative à l'enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur à l'adresse d'Angers Loire Métropole (BP 80011, 49020 Angers cedex 02), siège de la présente enquête publique.
 Pendant ce même délai, les pièces du dossier et un registre d'enquête seront disponibles dans toutes les communes de la communauté urbaine couvertes par le PLUI aux heures habituelles d'ouverture des mairies.
 Angers Loire Métropole ne retient pas pour cette enquête le recours à l'enquête électronique. Néanmoins, le public peut transmettre ses observations et propositions à l'adresse électronique suivante :
 DADT-Planification@angersloiremetropole.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations qui pourraient être faites sur le projet de modification n° 1 :
 Au siège d'Angers Loire Métropole :
 - le lundi 26 février 2018, de 9 h 30 à 12 h 00,
 - le mercredi 28 mars 2018, de 14 h 30 à 17 h 00.
 Pour la mairie d'Angers :
 - le vendredi 2 mars 2018, de 9 h 30 à 12 h 00, en relais mairie du Lac-de-Maine,
 - le mercredi 21 mars 2018, de 9 h 30 à 12 h 00, quartier des Justices au «Trois Mâts».

En mairie des Ponts-de-Cé :
 - le mercredi 28 février 2018, de 9 h 30 à 12 h 00.
 En mairie de Savennières :
 - le vendredi 2 mars 2018, de 14 h 30 à 17 h 00.
 En mairie de Soullaines-sur-Aubance :
 - le lundi 12 mars 2018, de 14 h 30 à 17 h 00.
 En mairie de Verrières-en-Anjou (mairie déléguée de Saint-Sylvain-d'Anjou) :
 - le mercredi 14 mars 2018, de 14 h 30 à 17 h 00.
 En mairie de Saint-Barthélemy-d'Anjou :
 - le vendredi 23 mars 2018, de 14 h 30 à 17 h 00.
 Toute personne souhaitant rencontrer le commissaire enquêteur peut se rendre à l'une des permanences citées ci-dessus quelle que soit sa commune de résidence. Des informations relatives à la présente enquête pourront être consultées sur le site internet d'Angers Loire Métropole, à l'adresse suivante :
<http://www.angersloiremetropole.fr/projets-et-compétences/plui-d-angers-loire-metropole/evolutions/index.html>

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège d'Angers Loire Métropole, dans toutes les communes de la communauté urbaine couvertes par le PLUI et sur le site internet d'Angers Loire Métropole pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
 Le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole est l'autorité compétente pour approuver la modification n° 1. S'il n'est pas donné suite au projet, la communauté urbaine en informera le public par indication sur son site internet. Toute information relative au dossier peut être demandée au président de la communauté urbaine Angers Loire Métropole, Direction aménagement et développement des territoires.

Pour le Président
 Le Vice-président délégué
 Daniel DIMICOLI.

DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2018, le siège social précédemment fixé à Angers (49100), 1, boulevard Gaston-Birgé, a été transféré à Beaucouzé (49070), 2, rue des Thomasseries, à compter du même jour.
 L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
 Formalités au RCS de Angers.

Pour avis
 Le Gérant.

L'ATELIER KIMONO

Société à responsabilité limitée en liquidation
 Au capital de 21 000 euros
 Siège : 9, rue Toussaint
 49100 ANGERS
 Agrément 490439
 Siret 321 675 316 00012 (Angers)
 Siège social : mairie
 49170 SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS
 Les Cuma absorbées
 ou apportées
 L'ESPERANCE
 ET LA PAIX

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE réunie le 29 décembre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2017 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
 Elle a nommé comme liquidateur Mme Danielle Harmand, demeurant 51, chemin de l'Aubinière, 49800 Trélazé, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus, tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
 Le siège de la liquidation est fixé 51, chemin de l'Aubinière, 49800 Trélazé. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
 Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Angers, en annexe au RCS.

Pour avis
 Le Liquidateur.

DE LA MADELEINE

GFA au capital fixe de 121 959,21 euros
 La Madeleine Corze
 49140 SEICHES-SUR-LE-LOIR
 RCS Angers 381 254 994

AVIS DE LIQUIDATION

Suivant assemblée générale extraordinaire du 20 février 2018, les associés ont :
 - approuvé le rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation ainsi que le compte définitif qui en résulte faisant ressortir un solde à zéro,
 - prononcé la clôture définitive de la liquidation de la société De La Madeleine dont la personne morale cesse d'exister à compter du 20 février 2018,
 - donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat.
 La radiation sera effectuée au RCS d'Angers.

Pour avis et mention.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 28 février 2018 à Angers, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dénommée "Entreprise MTP".
 Siège social : avenue d'Angers, La Lande Baugé, 49150 Baugé-en-Anjou.
 Objet social : maçonnerie générale et génie civil, restauration et taille de pierres, terrassement, travaux publics, ravalement, enduits, voirie et réseaux divers ; ainsi que toutes activités connexes.

Coopératives d'utilisation en commun de matériel agricole
La Cuma absorbante ou bénéficiaire OCEANE
 Agrément 490439
 Siret 321 675 316 00012 (Angers)
 Siège social : mairie
 49170 SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS
 Les Cuma absorbées
 ou apportées
 L'ESPERANCE
 ET LA PAIX

Agrément 490387
 Siret 318 845 252 00010 (Angers)
 Siège social : mairie
 49170 SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS
SAINT-GEORGES
 Agrément 490690
 Siret 403 644 867 00018 (Angers)
 Siège social : mairie
 49170 SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE
 et LOIRE BÉCONNAIS
 Agrément 490607
 Siret 339 822 439 00024 (Angers)
 Siège social : La Haye
 49170 SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS

PROJET DE FUSION

1. Fusion par voie d'absorption par la Cuma Absorbante Océane des Cuma Absorbées.
 2. Évaluation de l'actif et du passif des Cuma Absorbées dont la transmission à la Cuma Absorbante est prévue :
 - actif L'Espérance et la Paix : 227 628 euros,
 - passif L'Espérance et la Paix : 105 209 euros.
 - actif Saint-Georges : 571 714 euros.
 - passif Saint-Georges : 380 997 euros.
 - actif Loire Béconnais : 755 318 euros.
 - passif Loire Béconnais : 520 086 euros.
 3. Montant de l'augmentation du capital social de la Cuma Absorbante : 287 094 euros.
 4. Rapport d'échange des parts sociales : les associés coopérateurs des Cuma Absorbées recevront des parts sociales de la Cuma absorbante pour un montant identique à celui détenu dans la Cuma absorbée.
 5. Montant des bons de fusion : 87 105 euros ; 23 057 euros et 136 822 euros.
 6. Le projet de fusion a été établi en date du 6 février 2018 et déposé au greffe du tribunal de commerce d'Angers, le 20 février 2018.

MM. Cyril MARCEAU
 Nicolas BINET
 Dominique GENDRON
 et Stéphane LEBASTARD.

Autres légales

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L.625-1 du Code de commerce et à l'article R.625-3 du décret du 28 décembre 2005, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé.

Valise de diagnostic NACS, Servant d'aériel, Etablis, Enrouleurs pneumatiques, Compresseur BELAIR, Fontaine de nettoyage DEMA, Débroussailluse GREAT LAND, Système d'alarme, Outillage manuel, Racks, Agrègement, Rideau métallique, Mobilier de bureau, Matériel informatique, Stock divers, etc.
Visite de 14h00 à 14h30
 Frais en sus 14,40% TTC. Paiement comptant. Enlèvement après la vente.
 (2 pièces d'identité au dessus de 1 500 €).
 Photos et descriptifs sur : www.interencheres.com/49001
 Renseignements au 02 41 51 03 17

ANGERS 12 rue des Arènes T. 02 41 88 63 89 49100 ANGERS
 SAUMUR 2 rue Dupetit-Thouars T. 02 41 51 03 17 49400 SAUMUR

Chauviré Courant
 COMMISSAIRES-PRISEURS
 ANGERS
 CHOLET
 MOZÉ

VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
VENDREDI 9 MARS 2018

A 14 H 30 : ECOUFLANT (49) 50 ROUTE D'ANGER
 Suite liquidation judiciaire d'une entreprise de peinture
 Echelle pliante, éléments d'échafaudage, 7 escabeaux, allonge électrique, 2 broches à projeter dont Europro.
 Exposition publique, à partir de 14 H 15 - Frais de vente 14,40 % TTC
 Détail et photos sur notre site : www.interencheres.com/49003

A 16 H : CHAMPAGNE (49330) ZA DE LA FONTAINE
 Suite Liquidation judiciaire d'une entreprise de maçonnerie
 Machine à projeter Putzmeister moteur neuf (2013), Echafaudage fixe Comabi (environ 100 m2 échelles Mefran) bétonnière 350 L., 3 marteaux piqueur, allonge électrique, laser Wurth, 4 tirants puissants Macc, 2 échelles double alu 4 m et 3 m 50, environ 100 étais 3 m, environ 20 garde corps plancher, petite remorque, environ 60 serre-joints, cabane de chantier, petite benne Coubard, broquette, 7 panneaux de chantier, 3 bacs à béton, 6 grilles de chantier, cônes de chantier, marteau Bosch, scie circulaire Wurth, nettoyeur, groupe électrogène, tréteaux de maçon, tuyaux d'arrosage, vestiaire métallique, petit lot de tomettes, tréteaux de démolition. Bureau, fauteuil, ordinateur, imprimante HP.
 Exposition publique, à partir de 15 h 45 - Frais de vente 14,40 % TTC
 Détail et photos sur notre site : www.interencheres.com/49003

✉ contact@chauviré-courant.fr
 1 rue du Maine, 49100 ANGERS ☎ 02 41 60 55 19
 16 bd du M^e Joffre, 49300 CHOLET ☎ 02 52 45 01 19
 La Bocage, 49610 MOZÉ-SUR-LOUET

www.chauviré-courant.fr

Le Courrier de l'Ouest
 Société des Publications du «Courrier de l'Ouest»

Siège social : 4, boulevard Albert-Blanchoin, BP 10728, 49007 ANGERS CEDEX 01.
 Société anonyme au capital de 398.736 € constituée le 6 mars 1945 pour une durée de 30 ans, prorogée le 6 mars 2005 pour une durée de 99 ans.
 Commission paritaire n° 0520 C 86764 - N° ISSN : 0998-4607
 Président-Directeur général : M. Matthieu FUCHS.
 Directeur de la publication : M. Matthieu FUCHS.
 Directeur général délégué : M. Marc DEJEAN.
 Rédacteur en chef : M. Bruno GEOFFROY.
 Président d'honneur : M. Jean-Marie DESGRÈES DU LOU † 2005.
 Principal actionnaire : SIPA (Société d'investissements et de participations), contrôlée par l'Association pour le Soutien des Princes de la Démocratie Humaniste (association loi 1901), présidée par Jacques DUQUESNE.
 Conseil d'administration : MM. J.-P. BRUNEL, M. FUCHS, F. R. HUTIN, T. LEBLUC, J.-C. KLING, E. MARTEAU, C. SAUTJEAU, Ph. TOULEMONDE, SIPA représentée par M. L. ÉCHELARD.

Fondateurs
 E. Ameyry †1977 (président), A. Blanchoin †1968 (directeur général), P. Fleury †1980 (administrateur général)

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni à partir de 75 à 100 % de fibres recyclées.
 Une part de ce papier fourni par UPM sous le n° FV37/001 est porteur de l'écolabel européen.
 Europhosphation : 0,010 kg/tonne

Imprimerie du «Courrier de l'Ouest»
 4, bd Albert-Blanchoin - 49000 Angers
 Tél. : 02.41.68.68.68 - Fax : 02.41.44.31.43

LE COURRIER DE L'OUEST
 Siège social : tél. 02.41.688.688 - Fax 02.41.68.88.24